



# Les discours

n°2, diffusé le mercredi 22 novembre 2006

## **JOURNEE du Mardi 21 novembre**

### **ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

- Bilan de l'intercommunalité par Madame Jacqueline GOURAULT, Vice-présidente de l'AMF, Présidente de la Commission intercommunalité ..... 2**
- Présentation du rapport financier par Monsieur Michel CHARASSE Trésorier général de l'AMF ..... 3**
- Complément au rapport d'activité, de Monsieur André LAIGNEL, Secrétaire général de l'AMF ..... 4**

### **SEANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE DU 89<sup>e</sup> CONGRES DES MAIRES DE FRANCE**

- Allocution de Monsieur Bertrand DELANOE, Maire de Paris ..... 7**
- Allocution de Monsieur Jacques PELISSARD, Président de l'Association des Maires de France ..... 8**
- Intervention de Monsieur Jacques CHIRAC, Président de la République 11**

**Bilan de l'intercommunalité**  
**par Madame Jacqueline GOURAULT, Vice-présidente de l'AMF,**  
**Présidente de la commission intercommunalité**

L'année qui vient de s'écouler aura été riche de signaux précurseurs de difficultés pour les collectivités, et notamment pour les structures intercommunales.

- risques d'asphyxie financière des groupements intercommunaux sous l'effet du moindre dynamisme de leurs recettes et de l'amputation importante de leur autonomie fiscale suscitée par la réforme de la taxe professionnelle,

- recentralisation de la politique contractuelle d'aménagement du territoire, abandon de son rôle péréquateur et recentrage sur les grands investissements laissant peu de place à la concertation sur les projets des collectivités locales.

Dans ce contexte, il semble que la situation financière de l'intercommunalité, même si elle reste saine, risque de se fragiliser. C'est particulièrement préoccupant, à un moment où les élus s'efforcent de rationaliser la carte intercommunale et cherchent à donner à leur groupement une dimension suffisante pour porter des projets de développement économiques et sociaux.

Le développement de l'intercommunalité est, en effet, l'une des dynamiques de la décentralisation les plus réussies de ces dernières années, mais de nombreuses questions restent en suspens.

Que signifie la décentralisation si les collectivités locales sont privées de leur autonomie financière, autonomie qui ne peut résulter que de la libre disposition de l'impôt local ?

Quelle nouvelle répartition des compétences au niveau local pour ne pas entraver une recomposition plus efficace et lisible des territoires ?

Face à l'empilement des structures et au mille feuille institutionnel de notre pays l'AMF a toujours plaidé pour la rationalisation .

C'est ainsi qu'après avoir participé très activement en 2004 à la mise en place d'outils permettant une plus facile adaptation des périmètres intercommunaux aux réalités économiques et sociales, et une meilleure collaboration des communes et de leurs groupements pour mutualiser leurs moyens, la mission intercommunalité a apporté cette année un soutien très concret aux élus dans la définition de l'intérêt communautaire.

Elle a effectué une soixantaine de déplacements dans les associations départementales et examiné plus de deux cent statuts de communautés.

Elle a également été largement sollicitée sur la mise en place de services partagés entre communes et communautés.

Il en est de même dans le domaine financier et fiscal où, outre des simulations fiscales très précises, nous avons répondu à de nombreuses questions sur les relations financières entre communes et communautés : pactes fiscaux, fonds de concours, dotation de solidarité, partages de fiscalité.

Après la réunion des rapporteurs de CDCI et celle de la commission intercommunalité, il apparaît aujourd'hui que même si quelques corrections législatives s'imposent, il semble important de laisser à l'intercommunalité le temps de se stabiliser.

Quant à l'élection au suffrage universel direct du conseil communautaire, toute décision hâtive sans travail préparatoire sérieux recensant complètement la problématique et les enjeux risquerait d'entraîner des conséquences graves sur la dynamique territoriale. Elle pourrait bloquer le bon fonctionnement du couple communes / communautés et remettre en cause le travail

considérable fait par les élus ces dernières années pour organiser à une échelle cohérente les politiques publiques tout en conservant au plus près des citoyens ce qui nécessite une gestion de proximité.

En revanche, il est absolument indispensable que les communautés, et notamment celles à taxe professionnelle unique, aient une réelle visibilité sur leurs ressources fiscales. Or aujourd'hui, les conséquences de la réforme de la taxe professionnelle demeurent largement inconnues. Par ailleurs, il apparaît indispensable d'articuler la réforme de la taxe professionnelle avec les réflexions en cours sur la maîtrise de la dépense publique et la réforme globale de la fiscalité locale.

C'est la raison pour laquelle la commission intercommunalité que nous avons réunie le 25 octobre dernier a demandé, à l'unanimité, un report de la réforme de la taxe professionnelle. En tout état de cause, si nous n'obtenons pas de report, il semble pertinent de proposer des aménagements à cette réforme de la TP afin de limiter les effets les plus néfastes sur les collectivités. Nous avons donc proposé deux amendements au projet de loi de finances pour 2007.

- Le premier qui vise à corriger les conséquences de la réforme pour les communautés qui avaient une fiscalité additionnelle en 2005,
- le second qui vise à prendre en compte de montant du ticket modérateur dans le calcul du potentiel fiscal des communautés.

Un mot, enfin, sur les schémas départementaux d'orientation de l'intercommunalité. D'une façon générale les rapporteurs de CDCI ont affirmé très fortement leur volonté d'être associés à la réflexion sur le devenir de l'intercommunalité dans leur département, les souhaits des élus devant prédominer sur les choix des préfets.

Il ne leur semble pas souhaitable d'exiger une taille minimale pour les EPCI (en population ou en nombre de communes), ces éléments dépendant de la situation démographique et de la géographie physique et économique locale. Par ailleurs, la constitution de trop grosses communautés ne paraît pas toujours souhaitable. L'équilibre difficile entre l'efficacité et la proximité risquerait d'être rompu et les communautés pourraient être contraintes d'abandonner certaines compétences difficilement compatibles avec un territoire trop vaste et disparate.

En revanche, chacun s'entend pour affirmer la nécessité de résorber les enclaves et les zones blanches de même que de réduire le nombre de syndicats dans le cadre d'une bonne concertation entre l'Etat et les élus.

Nous aurons très certainement l'occasion d'aborder à nouveau ces questions dans les mois qui viennent.

Pour terminer, je voudrais vous rappeler que l'AMF représente aujourd'hui 1412 EPCI, et qu'elle est ainsi, sans conteste, l'association la plus représentative de l'ensemble des communautés au niveau national. J'en remercie nos adhérents, persuadée qu'ils trouvent auprès de notre association une réponse à leurs préoccupations et un soutien quotidien pour mener à bien leurs politiques publiques intercommunales.

**Présentation du rapport financier  
par Monsieur Michel CHARASSE  
Trésorier général de l'AMF**

**PRESENTATION DES COMPTES 2005**

L'année 2005 constitue un tournant pour la comptabilité de notre Association. En effet, pour la première fois, nous avons procédé à une sectorisation fiscale de nos activités, comme l'avait demandé le Ministre du Budget que j'avais saisi à ce sujet, pour isoler les activités lucratives qui sont désormais soumises aux impositions applicables aux activités industrielles et commerciales.

Nos produits « non lucratifs » sont essentiellement constitués des cotisations et des droits d'inscription au congrès des maires.

Nos produits « lucratifs » comportent quant à eux et pour l'essentiel les abonnements et les recettes publicitaires de notre revue, ainsi que la redevance perçue sur le chiffre d'affaires du salon des maires.

J'ai eu l'occasion de vous l'annoncer en toute transparence dans le précédent rapport d'activité et lors de notre Assemblée Générale en 2005 : cette séparation s'imposait pour que soient taxables les activités qui devaient légalement l'être.

Toutefois, cette sectorisation est purement fiscale : la santé financière de notre Association ne se juge pas à l'aune des seules activités lucratives, ou a contrario des seules activités non lucratives, et notre compte de résultats reflète l'excédent de toutes nos activités.

En préambule de la présentation des comptes, je veux également vous tenir informé du projet de déménagement du siège social de l'AMF. Je l'ai dit l'année dernière devant cette même Assemblée : nous souhaitons acheter de nouveaux locaux, plus grands et plus fonctionnels, comprenant notamment une salle de réunion qui puisse accueillir les membres de notre Comité Directeur. Cette opération nécessite évidemment la vente de notre siège actuel.

Plusieurs agences immobilières ont été sollicitées pour nous aider dans notre recherche, le siège social actuel a été métré par un géomètre et expertisé.

Je l'ai dit aussi clairement devant vous l'année dernière : nous ne déménagerons que si nous trouvons mieux que ce que nous avons. A ce jour ce n'est pas le cas : les immeubles correspondant à nos besoins sont peu nombreux à être mis en vente, et ceux qui ont été visités ne nous convenaient pas ou étaient trop chers.

Aucune urgence ne nécessite un déménagement précipité : la recherche prendra peut être du temps, mais rien ne se fera sans que notre Association y trouve son intérêt.

J'en viens maintenant aux comptes annuels 2005 de notre Association.

A la clôture de l'exercice 2005, notre Association dégage un excédent de 1 157 371 € contre 1 666 915 € à la clôture de l'exercice 2004. Ce différentiel est dû à la reprise exceptionnelle en 2004 d'une provision de 506 000 €. Déduction faite de cette

reprise de provision exceptionnelle en 2004, les excédents 2004 et 2005 sont donc équivalents.

Je vous précise que l'excédent fiscal 2005 taxable à l'impôt sur les sociétés de nos activités lucratives s'élève à 60 864 €. Mais l'essentiel de nos activités est non lucratif puisque 69,33 % de nos produits sont des cotisations, et l'impact de la fiscalité sur nos comptes est donc faible.

En 2005, nos produits (hors provisions) ont augmenté de 1,67 %, tandis que nos charges ont progressé de 1,37 % par rapport à l'année 2004.

Plus de 56 % de nos dépenses courantes est constitué par la masse salariale, salaires et charges comprises, qui est en progression de 3,88 %. Cette progression est due à la grille indiciaire appliquée au personnel de l'AMF, promotions annuelles et indexation des salaires sur l'indice de la fonction publique, mais sans création d'emplois.

Le nombre d'EPCI adhérent à l'AMF reste en progression : 1 055 EPCI adhéraient en 2003, 1 174 en 2004, et 1 289 en 2005.

Ces chiffres continuent de progresser : au jour où je vous parle, l'Association des maires de France compte 35 927 adhérents, dont 1 402 EPCI.

C'est une grande satisfaction et le signe d'une reconnaissance forte du travail de notre Association dans le dialogue nécessaire entre les élus communaux et intercommunaux.

En conclusion, les finances de notre Association sont saines et permettent de concevoir des projets dans le souci constant du service à nos adhérents et dans le respect de nos missions statutaires.

\* \* \*

*Intervention de Monsieur Pierre-Henri SCACCHI, Commissaire aux Comptes*

*Approbaton des comptes*

**APPROBATION DU TAUX DES COTISATIONS POUR 2007**

Vous connaissez la part importante des cotisations dans nos produits, qui est, je vous le rappelle, de 69,3 %. Afin de garantir la stabilité de nos ressources, j'ai proposé à votre Bureau, qui l'a accepté, un taux d'augmentation des cotisations pour 2007 égal à 2 %, qui est aujourd'hui soumis à votre approbation.

Vous pouvez lire sur le tableau affiché sur le grand écran les taux précis qui résultent de cette augmentation.

Nous avons dû comme toujours procéder à des arrondis pour éviter de trop nombreuses décimales, mais en toute transparence, nous vous indiquons également le taux exact d'augmentation après arrondi.

*Adoption du taux d'augmentation des cotisations*

**Complément au rapport d'activité,  
de Monsieur André LAIGNEL,  
Secrétaire général de l'AMF**

**Chers collègues, chers amis**

Je voudrais d'abord vous dire le plaisir de vous retrouver si nombreux, et de plus en plus nombreux puisque, le président PELISSARD vous l'a dit il y a quelques instants, nous avons cette année 10% de participants en plus, et nous allons franchir la barre des 11 000 inscrits à ce congrès. C'est dire l'importance, l'intérêt que vous attachez à cette rencontre annuelle, cette grande rencontre des maires de France.

Le rapport oral d'activité ne consiste pas à vous lire le rapport écrit que vous avez chacun dans vos serviettes, mais à essayer de retracer à la fois l'activité de l'Association des maires de France, de ses différentes instances, mais aussi de commenter quelques problèmes d'actualité qui sont au cœur de notre réflexion commune.

C'est bien entendu d'abord l'activité de chacune de nos commissions, de nos groupes de travail. Je n'évoquerai pas l'intercommunalité, puisque cela a été fait il y a quelques instants, avec clarté, compétence, par Jacqueline GOURAULT, mais je crois que l'intercommunalité qui fera l'objet d'un débat, demain, permettra d'approfondir les questions qui sont les vôtres.

C'est aussi la commission cohésion sociale, et c'est un sujet transversal, important, permanent, pour chacun d'entre nous, quelle que soit la taille de sa commune. La cohésion sociale, c'est le ferment même de la quotidienneté, et nous avons beaucoup de sujets qui ont dû être débattus soit par la commission, soit par nos instances. Je ne les citerai pas tous, je citerai simplement la loi « Engagement national sur le logement », qui ouvre des perspectives dont nous espérons qu'elles seront suivies de moyens pour la mettre en œuvre. C'est aussi tout le volet urbanisme, évolution du droit de l'urbanisme, parfois même simplification, ce qui est assez rare pour mériter d'être noté.

C'est aussi le combat que nous avons mené pour maintenir, dans le cadre de ce qui avait été la loi SRU, la nécessité de la mixité sociale, et le plancher de 20 % de logements sociaux. Nous savons que c'est parfois une contrainte difficile, mais nous savons aussi que sans la mixité sociale nous ne serons pas en capacité de faire avancer l'essentiel des problèmes de société auxquels nous sommes confrontés.

C'est aussi tout le volet « petite enfance », avec parfois malheureusement certains reculs, on l'a vu dans les contrats enfance - c'était évoqué dans la commission rurale ce matin - qui ont des crédits en retrait. Et bien entendu, chaque fois qu'il y a désengagement soit de l'Etat, soit de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, ou de nos caisses locales, ce sont nos budgets qui sont conduits à compenser.

C'est aussi la Commission Villes et territoires urbains, toute la problématique de la politique de la ville, les contrats urbains, qui remplacent les anciennes formules dont nous espérons qu'ils seront dotés de l'entière des moyens qui sont nécessaires.

C'est aussi tout le problème que l'on appelle « de banlieues » parce que c'est vrai que l'étincelle est partie de la banlieue. Mais nous savons tous les uns et les autres que ça ne s'est pas arrêté à la banlieue, et que ce sont plusieurs centaines de nos communes, parfois toute petites, qui ont été touchées par les événements que nous avons connus il y a à peine plus d'un an. Et l'interrogation que nous pouvons avoir les uns et les autres, c'est : « y a-t-il eu réellement progrès, en un an ? sommes-nous à l'abri de tels mouvements nouveaux ? avons-nous la capacité d'espérer que le calme l'emporte sur le chaos ? ». Malheureusement, pour en parler souvent avec les maires de banlieue, mais aussi avec beaucoup de maires de petites villes, de villes moyennes, nous avons le sentiment qu'il reste beaucoup à faire, l'essentiel même

peut-être, et que la moindre étincelle peut à nouveau créer l'embrasement. Il est absolument urgent que les dispositifs intelligents qui sont mis en place soient dotés de l'immédiateté des moyens sans lesquels il n'y a pas de traduction sur le terrain, et donc sans lesquels il y a le risque de la résurgence.

C'est, bien entendu, tout le travail accompli par les communes et territoires ruraux et leur commission. Le débat a eu lieu ce matin, devant plusieurs centaines d'entre vous, je ne vais pas le rouvrir, mais c'est vrai que, élu moi-même d'un département particulièrement rural, nous savons bien que l'égalité des chances est un objectif à atteindre, mais qui n'est pas encore totalement à portée de la main, et qu'il convient, au quotidien, que nous soyons capable de la faire évoluer.

Nous avons le travail remarquable qui a été fait, et je veux saluer Paul DURIEU qui présidait cette commission pour établir une charte des services publics en milieu rural, mais en même temps, qui de nous ne constate pas qu'il y a ici ou là entorse. Dans les semaines qui viennent de s'écouler, dans ma propre commune, à la fois on m'annonce la fermeture de la boutique France-télécom, on m'annonce que la gare ne sera plus ouverte à certaines heures, et on constate, malgré cette charte qui porte de bons principes, des principes utiles, qu'apparemment les messages n'ont pas toujours atteint les directions concernées, et qu'il est nécessaire, les uns et les autres, que nous restions mobilisés.

Et puis, vous me permettez de m'interroger : l'un des sujets sur lequel on a le plus avancé, c'est la Poste ; on en a beaucoup parlé, on a beaucoup agi ; dans l'ensemble, il y a eu des améliorations considérables. Mais que restera-t-il de toutes ces améliorations si demain la directive postale européenne donne à la concurrence la totalité de la distribution du courrier ? Or, c'est ce qui est prévu aujourd'hui au niveau européen pour le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Vous imaginez vraiment que nos agences postales, que nos bureaux de poste pourront rester aussi nombreux si demain, c'est la concurrence, la concurrence libre et non faussée, qui règne sur ce secteur ? Or nous savons bien, les uns et les autres, que derrière le service public de la poste, il y a bien entendu la péréquation des tarifs ; car demain si c'est purement libéral, pensez-vous que le prix sera le même dans les zones rentables et dans les zones qui ne le seront pas ? Et surtout, c'est tout le volet social de la Poste, c'est le facteur, qui est un lien social pour des centaines de milliers, des millions de nos concitoyens isolés, seuls, qui reste d'être mis à mal.

Et donc il y a urgence à ce qu'il y ait mobilisation pour que cette libéralisation ne voie pas le jour et que le service public reste bien entendu l'essentiel pour la Poste dans notre pays.

Et parlant de la Commission maires et territoires ruraux, vous me permettez un simple mot sur son président Jean-Claude FRECON. Hommage lui a été rendu ce matin dans le cadre du débat de la commission ; je voudrais le faire en séance plénière à mon tour. Jean-Claude FRECON, qui assume depuis maintenant plus de deux décennies les responsabilités au sein de la commission des territoires ruraux, a souhaité pour des raisons de santé être relevé de ses fonctions ; Je veux simplement dire à Jean-Claude tout ce que l'Association des maires de France lui doit, lui qui disait en parlant des maires ruraux, mais pas seulement, reprenant une vieille formule : « ce sont les hussards tricolores de la République ». Eh bien oui, Jean-Claude, tu es un hussard tricolore de cette République, nous te devons beaucoup, et je voulais ici en porter témoignage en notre nom à tous. Merci.

Et puis c'est aussi la commission Europe, présidée par notre ancien président, mon ami Daniel HOEFFEL, qui accomplit un travail permanent, remarquable, et qui nous a conduit, en partenariat, à créer une maison européenne des pouvoirs locaux. Et donc nous avons maintenant, à Bruxelles, un lieu qui a été mis en œuvre avec l'Association des maires des grandes villes, avec les villes moyennes, avec les petites villes, bref, dans un vaste partenariat, avec les départements de France, qui nous permet, tous ensemble, d'essayer

d'être à l'origine de l'information, d'essayer de la suivre, d'essayer d'influer sur le sens de la décision. Aujourd'hui, plus de 70% des textes législatifs ou réglementaires qui sont pris dans notre pays sont la conséquence des décisions ou directives européennes. Il est essentiel que nous puissions nous, représentants des pouvoirs locaux français, être au cœur de la réflexion, si possible de l'action et de la décision.

Et puis, c'est l'importante prise de position pour qu'il y ait - et ça rejoint mon propos d'il y a quelques instants sur le service postal - une véritable directive des services publics qui soit prise au niveau européen. Aujourd'hui il faut savoir que la Commission s'y refuse. J'ai eu l'occasion moi-même, avec d'autres responsabilités de parlementaire européen, de reposer la question. La Commission se refuse à mettre en place cette directive permettant de préserver nos services publics. Je crois qu'il est essentiel que nous rappelions cette exigence de la part des élus locaux de France, car à travers nos services publics locaux, c'est bien entendu le lien social qui est en cause, et c'est la quotidienneté de la vie de nos concitoyens qui est au cœur du raisonnement.

C'est également la Commission environnement, avec de très lourds dossiers, je pense au dossier qu'on appelle les D3E, les Déchets d'équipements électriques et électroniques ; c'est aussi toute la réflexion sur la loi sur l'eau ; c'est aussi, et je veux ici en remercier notre président, le fait que les imprimés non sollicités sont aujourd'hui taxés, ce qui apportera des ressources nouvelles à nos collectivités, et c'est trop peu souvent que des ressources nouvelles nous sont allouées pour que cela ne soit pas salué comme une vraie victoire ; Jacques PELISSARD, je tiens à le dire, a été à la pointe de ce combat et a obtenu satisfaction en notre nom ; je crois que cet hommage était nécessaire, et mérité.

C'est aussi la commission Culture ; vous savez que c'est une commission relativement récente ; il nous avait paru, lors d'un précédent congrès, qu'il était essentiel que nous réfléchissions sur la culture, qui est le prolongement de l'éducation, qui est en quelque sorte la possibilité, la capacité de donner à toutes et à tous accès à la beauté ; non pas à la beauté en général, mais à leur beauté, à la beauté qui les intéresse, qui a tellement de formes, qui a tellement de développements, qui a tellement de façons d'être prise en compte, qu'il faut que nous soyons, nous, des passeurs ; que nous donnions simplement l'occasion à chacun de nos concitoyens de pouvoir y accéder, oh, non pas dans chacune de nos communes, chacun de nos villages, mais dans nos intercommunalités, dans nos départements ; mais que partout, chacune et chacun puisse avoir accès à cet essentiel de vie.

Et c'est autour du spectacle vivant, autour du développement et du maintien du cinéma, en particulier en zone rurale, des droits d'auteur, du patrimoine, mais aussi du développement des télévisions locales, moyen moderne de faire passer la démocratie participative, que nous avons réfléchi tout au long de l'année.

Et puis, ce sont aussi des groupes de travail.

Je n'en citerai qu'un, parce qu'il porte sur un sujet qui est au cœur de ce qui fait nos moyens, je veux parler du personnel de nos collectivités.

Je voudrais ici saluer le travail accompli par le groupe de travail sur la fonction publique territoriale, en liaison avec le gouvernement, et qui permet de déboucher sur une loi qui apporte, je tiens à le dire, beaucoup de satisfactions pour l'ensemble de nos collectivités ; elle devra être appuyée par des décrets qui apporteront de la souplesse que nous attendons depuis si longtemps. Là aussi, c'est un bon travail, et un beau succès auquel l'AMF a apporté toute sa force.

Et puis ce sont les finances. Comme nous avons eu l'occasion de le dire à quelques uns lors du Comité des finances locales qui présentait le projet de loi de finances 2007, il y a une bonne nouvelle, mes chers collègues, c'est qu'il n'y en a pas de mauvaise, et par les temps qui courent, en matière de finances, c'est déjà beaucoup.

Mais cela ne s'est pas fait tout seul, et je veux ici dire combien a été forte et efficace la mobilisation des trois grandes associations généralistes d'élus, l'Association des régions de France, l'Association des départements de France, à l'initiative de

l'Association des maires de France, qui ont demandé que le gouvernement renonce à mettre en cause le contrat de croissance et de solidarité. Nous avons obtenu gain de cause : le gouvernement s'est engagé clairement - pour 2007 - à ce qu'il n'y ait pas de remise en cause de ce contrat. Je crois que c'est une avancée pour nous qui est tout à fait essentielle dans l'état de nos finances, mais j'y reviendrai dans quelques instants sur les quelques dossiers d'actualité que je souhaite évoquer.

Enfin, je voudrais remercier, pour cette première partie, tous les animateurs des commissions, tous ceux qui participent à nos commissions et qui donc nous permettent d'enrichir au quotidien notre travail. Je crois qu'il y a un immense labeur qui est fait, beaucoup de mobilisation, et nous ne sommes, nous, au niveau du Bureau exécutif, du Bureau de l'Association des maires de France, que le réceptacle de vos souhaits, de vos volontés, de vos desiderata, et nous essayons d'en être, là aussi, les porteurs, dans les meilleures conditions.

Je voudrais aussi remercier Nicolas DESFORGES, notre Directeur général. Gérard MASSON, Directeur adjoint, et toute l'équipe de l'AMF. Beaucoup d'entre vous ont affaire à eux, les sollicitent, les appellent, leur écrivent, et nous avons la chance d'avoir un personnel à la fois compétent, motivé, loyal, et je crois qu'à travers ces trois qualités, c'est une très formidable équipe qui nous permet de faire vivre notre association à votre service, et je pense qu'on peut, tous ensemble, les en remercier.

Je voudrais enfin remercier le Comité directeur et le Bureau, qui par leur travail, et au quotidien quasiment, nous aident, chacun avec ses compétences, ses souhaits, et nous permettent d'agir au mieux.

Et puis vous me permettez un mot particulier pour Jacques PELISSARD.

Mon cher Jacques, nous travaillons maintenant depuis plusieurs années ensemble, et je veux dire très simplement le plaisir que j'ai à travailler avec toi. Nous travaillons en républicains, conscients de nos responsabilités, et je suis heureux de le faire dans la clarté et la loyauté qui président à nos rapports.

Nous sommes différents, nous n'abordons pas les sujets de la même façon, mais ensemble, avec l'ensemble du Bureau, mais parfois d'abord tous les deux, nous trouvons les voies et moyens de faire que l'AMF ne parle que d'une voix, dans sa diversité et sans rien en renier, parce que notre talisman, notre talisman commun à vous toutes et à nous tous, c'est notre unité. Cela demande beaucoup d'énergie pour la préserver, mais c'est aussi une grande joie, et Jacques y a tellement travaillé que je voulais ici en rendre témoignage.

C'était la partie la plus consensuelle !

Je vais maintenant aborder quatre sujets d'actualité, mais sur lesquels, je pense, nous pouvons aussi être dans le consensus.

D'abord, la date des élections municipales.

Nous sommes dans le consensus : la position unanime de votre Bureau est qu'une loi a été votée et que cette loi doit être respectée. Comme nous ne sommes ni sourds, ni aveugles, nous avons lu et entendu qu'il y aurait éventuellement d'autres projets. Eh bien j'espère qu'avant la fin de ce congrès l'ensemble des membres du gouvernement nous aura rassurés, car il ne serait pas acceptable, pour les porteurs de la démocratie locale que nous sommes, que les élections municipales et cantonales deviennent une variable d'ajustement du calendrier politique.

Le deuxième sujet de pleine actualité, c'est la loi sur la prévention de la délinquance.

C'est un sujet qui peut nous diviser : le point de vue d'André LAIGNEL est clair, et je ne suis pas le seul, je crois que nous sommes nombreux à partager ce point de vue : je pense que c'est un texte inutile et dangereux.

Mais la position de l'AMF, elle - et là je reprend ma casquette de secrétaire général - s'harmonise autour de deux points essentiels :

Cette loi ne doit introduire aucune confusion en donnant au maire un rôle de shérif ou de juge auquel il n'est pas préparé et qui n'est pas sa vocation.

Il ne peut y avoir aucune confusion : la prévention, oui ! C'est ce que nous faisons au quotidien, ce que nous faisons depuis bien longtemps. Si on nous donnait plus de moyens pour le faire, tant mieux !

Mais la répression et la justice, non ! Ce sont des fonctions régaliennes, elles relèvent de la responsabilité de l'Etat, qui doit les prendre en totalité.

Ce que nous souhaitons, c'est que les dispositifs qui sont mis en place soient facultatifs. Pour celles et ceux d'entre vous qui souhaitent les utiliser, très bien. Mais que celles et ceux d'entre nous qui ne souhaitent pas les utiliser aient la liberté de ne pas le faire : c'est un principe de liberté.

Nous aurons ensuite à en rendre compte à nos concitoyens, chacun prendra ses responsabilités, mais je ne pense pas que ce sera en voulant nous imposer de manière uniforme une méthode de prévention, et surtout de répression, que nous aurons les meilleurs résultats. Nous savons bien, nous, commune par commune, ce qu'il faut faire et comment il faut avancer.

Enfin, en ce qui concerne la prévention, bien entendu que nous sommes pour la prévention ! Mais il ne faut pas dire tous les jours à nos concitoyens que nous sommes le pivot, que nous sommes les coordonnateurs, les responsables, sans, en contrepartie, nous donner les moyens : les moyens juridiques, les moyens humains, les moyens financiers.

Or je ne peux pas ouvrir une radio sans entendre « les maires, coordonnateurs, les maires pilotes... ». Mais on va piloter avec quels instruments ? On va coordonner avec quels moyens ? Et si tout cela ne nous est pas donné, alors le risque est que nos concitoyens, qui déjà nous font porter beaucoup plus de responsabilités de nous ne sommes capables d'en assumer parfois, se tournent vers nous en disant : « mais qu'avez-vous fait, puisque c'est vous qui avez la totale responsabilité de ces sujets ? ».

Le troisième point sera rapide puisque Jacqueline GOURAULT l'a déjà évoqué, il porte sur l'aménagement du territoire.

Je voudrais dire mon inquiétude sur deux points : Sur les fonds européens, qui sont en baisse de 30%, et surtout sur la fin des zonages.

Les zonages étaient un moyen de péréquation important. Malheureusement, ce moyen de péréquation disparaît, puisque non seulement il y a baisse de 30% des crédits pour l'ensemble de notre territoire, mais que maintenant, ces crédits qui étaient sur une partie seulement du territoire pourront toucher la totalité du pays. Et c'est donc, pour ceux qui jusque là en bénéficiaient, une baisse beaucoup plus drastique.

La deuxième interrogation, mais aussi inquiétude, c'est sur la substitution des contrats de projet aux contrats de plan. Je ne parlerai pas de leur enveloppe, les présidents de région se battent pour obtenir ce qu'ils souhaitent ; non, je parle du fait que dans les contrats de projet, là aussi, il y avait une forte péréquation. Et elle disparaît.

Et donc nous avons, sur ces deux points – et ça rejoint le volet financier – bien entendu, des inquiétudes sérieuses.

Et le dernier point que je vais évoquer avant ma conclusion, c'est la réforme fiscale, réforme fiscale que nous appelons de nos vœux, que nous souhaitons complète, mais aussi l'extraordinaire inquiétude qui est la nôtre, avec la mise en place du plafonnement de la taxe professionnelle.

Ce qui devait être dit l'a été sur le danger, pour nos intercommunalités, en tout cas pour celles qui sont à taxe professionnelle unique. Imaginez telle ou telle intercommunalité qui se voit plafonnée sur sa seule ressource fiscale, à 90 %. Il y a

même plus : j'ai vu 98% ! Quelle marge de manœuvre, quelle autonomie, quelle liberté lui reste-t-il ?

Mais c'est vrai aussi pour nos communes qui n'étant pas dans une intercommunalité à TPU ont leur propre TP, et qui voient baisser à 40 %, 45, 50 % leur marge de manœuvre.

Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que, très vite, nous allons progressivement étouffer sous ce plafonnement, et que le seul moyen sera de se retourner vers l'impôt ménagé, et donc vers nos concitoyens. Et nous savons bien, les uns et les autres que dans beaucoup de nos collectivités, cela a déjà quasiment atteint ses limites.

C'est donc un danger extraordinaire, et c'est en plus une injustice extraordinaire. Car bien entendu, quand on regarde les taux de plafonnement, on découvre que ce sont les villes les plus ouvrières – puisque c'est l'industrie qui est le plus plafonnée – qui sont le plus pénalisées, et par contre les villes tertiaires qui le sont le moins.

Et c'est donc quelque part un accroissement des injustices : plus vous êtes riche – mais ma grand-mère me le disait déjà – plus vous êtes libre. C'est ça, malheureusement, qui préside à la mise en œuvre de cette réforme, et je pense que ce n'est pas correct.

Enfin, dernier point et conclusion : le maire au cœur de la République. Bien sûr que nous sommes en première ligne.

Bien sûr que la lutte contre l'exclusion, le logement, la petite enfance, la ruralité, la banlieue, l'environnement, bref, la vie quotidienne est notre lot et c'est ce qui fait notre fierté, c'est ce qui fait la valeur de notre mission, c'est ce qui fait la force de notre engagement.

Nous ne refusons rien des combats quotidiens. Moi je ne rencontre pas de maires qui viennent me dire « je ne veux plus de responsabilités ».

Par contre, nous voulons de la concertation.

Mais pas comme on l'a fait sur la taxe professionnelle : réunir une commission, la commission Fouquet, nous faire travailler pendant un an. Nous rendons nos conclusions - nous avons trouvé un équilibre - pour découvrir que la réforme que l'on nous annonce quinze jours avant qu'elle soit officielle n'a strictement rien à voir avec l'année de travail que nous avons passée.

Cela, c'est le contraire de la concertation. Nous ne sommes que des alibis dans ces cas là.

Ce que nous voulons, c'est de la loyauté, et moi je n'accepte pas d'entendre certains membres du gouvernement quasiment quotidiennement nous reprocher de trop dépenser. Comment peut-on nous reprocher de trop dépenser alors qu'il n'est pas de semaine sans que des charges nouvelles ne nous soient transmises, dans la plupart des cas sans les moyens qui y sont liés ?

Cela a été le fil de mon propos : nous voulons les moyens. Les moyens d'agir au service de nos concitoyens parce que c'est notre revendication première, parce que c'est notre mission, parce c'est notre joie d'êlu sur le terrain, que de pouvoir répondre à la demande sociale.

2007 va nous fournir de très belles occasions d'affirmer tous ensemble nos objectifs, nos souhaits. C'est bien entendu l'élection présidentielle et les élections législatives, pour lesquelles il nous faudra questionner clairement et obtenir des réponses qui ne soient pas de la monnaie de singe.

Et ce sera aussi en 2007 le centenaire de l'Association des Maires de France, et je pense qu'à cette occasion nous aurons à cœur de montrer que nous sommes bien le cœur de la République battante. C'est dans nos 36 000 mairies que s'incarne au quotidien la République.

Souvent le lien le plus précis, le plus immédiat des citoyens avec les institutions, ce sont les élus que nous sommes. Ce sont les 36 000 maires qui en sont les acteurs premiers.

Alors tout simplement, donner aux maires les moyens de leur action, c'est incontestablement donner à la République plus de force, et je pense qu'elle en a bien besoin.

Je vous remercie.

**Allocution de Monsieur Bertrand DELANOE,  
Maire de Paris**

**M. le Président de la République,  
M. le Président du Sénat,  
Mesdames et Messieurs les ministres,  
Cher Président de notre association des Maires de France,**

C'est toujours pour le maire de Paris, et je crois qu'il y a quelqu'un qui me comprend à la tribune, pour un maire de Paris quel qu'il soit, c'est toujours un immense honneur et un très grand plaisir d'accueillir dans leur ville, leur capitale, ses collègues.

Quelle que soit la taille des communes, que ce soit en milieu rural ou en milieu urbain, que ce soit dans l'hexagone ou en outre-mer, nous sommes les maires de France. Nous sommes les maires de France et chaque année, nous nous réunissons dans notre capitale pour tenter de nous épauler dans la République, de vivre ensemble dans la République.

Je veux tenir des propos très brefs puisque les travaux de notre congrès nous amèneront à parler de cohésion sociale, de laïcité et des instruments de notre « vivre ensemble ».

Je veux simplement dire qu'au-delà de nos différences politiques, nous avons la passion de la France, nous avons la passion de la démocratie. Et c'est au nom de cette passion et de la tâche que nous a confié le suffrage universel qu'il existe entre nous des consensus très forts. Je pense au consensus qui existe entre nous sur la force du service public sur tous les territoires.

Et puisque nous allons travailler sur la cohésion sociale, je pense que la question du logement dans toutes nos communes est un facteur de solidarité et de confiance dans la République. Je disais il y a un instant que les instruments de notre mission nous importent tous et je crois aussi qu'il y a un gros consensus entre nous pour que l'autonomie fiscale des collectivités et des communes soit respectée.

Comme maire de Paris, je le dis franchement, je suis prêt à faire beaucoup plus pour la péréquation mais nous voulons, nous, les maires de France, décider de la dépense et de la recette, car il en va

de notre crédibilité devant nos concitoyens. Et l'autonomie de nos budgets, l'autonomie de notre décision fiscale, nous voulons en rendre compte devant nos citoyens.

Nous voulons que l'Etat nous garantisse cette liberté communale.

Et puis, chers amis - je vais être très bref - je crois qu'il peut y avoir des différences entre nous d'appréciation sur la durée des mandats, de notre mandat. Certains le pensent plus court, certains le pensent plus long ; mais je crois que notre président PELISSARD a dit quelque chose de très juste et qui rejoint la confiance que les citoyennes et citoyens de ce pays ont dans leurs maires : nous voulons des règles du jeu claires.

Il se trouve que l'Assemblée nationale, le gouvernement actuel ont fixé des dates pour les élections municipales. Certains auraient pu préférer qu'elles aient lieu avant. En tout cas, nous, nous acceptons a priori la légalité fixée par la majorité du pays mais nous ne voulons pas que quelque pouvoir que ce soit, de droite ou de gauche, remette en cause les règles du jeu. Et c'est pourquoi nous voulons, tous ensemble, que les calendriers des rendez-vous démocratiques pour les municipales soient respectés.

Chers amis, chers collègues, j'en ai terminé.

Je veux simplement vous dire que je souhaite chaque jour, chaque année, que vous vous sentiez chez vous à Paris et que vous me croyiez quand je vous dis chaque année, qu'avec nos différences, y compris de management de nos communes, nous avons ensemble quelque chose qui est plus fort que tout : la démocratie locale, la volonté d'être des élus de proximité accessibles, qui règlent les problèmes de la vie quotidienne de nos concitoyens ; et peut-être que la première réflexion sur la cohésion sociale, sur la défense des valeurs de la République, c'est justement que cette République reconnaisse, dise, proclame que les maires, appréciés, qu'ils soient de droite ou de gauche dans leurs communes, c'est une des richesses de la France.

**Allocution de Monsieur Jacques PELISSARD,  
Président de l'Association des Maires de France**

**Monsieur le Président,**

Mes premiers mots seront pour vous pour vous remercier de votre présence qui nous honore et que les maires ressentent comme une marque de considération.

Parce que vous êtes le Président de la République garant des principes et des valeurs de notre République,

Parce que vous connaissez la diversité de nos territoires, vous qui avez assumé les fonctions de député d'une circonscription rurale et celle de maire de la plus grande ville de France.

Nous écouterons tout à l'heure avec intérêt votre message et je vous remercie au nom de tous les maires de France d'être venu ici nous le délivrer.

Je tiens aussi à remercier pour leur présence le Premier ministre et les nombreux membres du gouvernement qui prendront part à nos travaux, ayant accepté, chers Collègues, de participer à des tables rondes, de dialoguer avec vous, ces échanges remplaçant utilement les discours magistraux traditionnels et souvent bien surannés.

Bienvenue à vous tous chers collègues maires de France, présidents d'intercommunalités venus de métropole et d'outre-mer.

Merci à Bertrand DELANOE qui nous accueille avec chaleur dans sa ville,

Ce congrès est un temps essentiel d'échanges et d'enrichissement mutuel.

Je suis convaincu que durant ces trois jours vous saurez dire vos préoccupations, échanger sur vos difficultés et aussi partager vos projets, renforcer vos espoirs.

Monsieur le Président, notre fonction est essentielle mais elle est de plus en plus difficile.

C'est au maire que s'adressent les administrés parce qu'il est le plus connu, le plus accessible, parce qu'on lui fait confiance en tous domaines, sur des registres d'actions toujours plus étendus.

Le maire est un confident, un référent, un conseiller dans tous les domaines, y compris dans la sphère privée.

Il est souvent seul face à l'égoïsme de certains de nos concitoyens, face à la complexité réglementaire et législative.

Pour l'appuyer dans son action, il dispose de son association départementale et de l'AMF.

L'AMF est une fraternité de 36 000 maires et présidents d'intercommunalités, c'est la solidarité de 100 associations départementales, qui, chaque jour, échangent des expériences, imaginent des solutions. La voix collective des maires doit s'exprimer, elle doit porter, elle doit être entendue.

Je sais, monsieur le Président, que vous êtes sensible à cette France des maires.

La France des maires ne nie pas les différences, ne ferme pas les yeux sur les divergences, elle sait les regarder en face, transcender les clivages géographiques ou politiques.

La France des maires peut se rassembler parce qu'elle a conscience de sa pluralité.

La France des maires est forte parce qu'elle ne vit pas sur les chimères d'une unité magique, Mais parce qu'elle construit cette unité dans le débat, le partage des réalités quotidiennes, la recherche de solutions concrètes.

L'AMF c'est comme la nation de Renan, « le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage indivis que nous avons reçu ».

Cet héritage, c'est la République.

Les maires dans la République sont une force qui avance.

C'est ainsi qu'avec les membres du Bureau, ayant perçu vos inquiétudes, nous avons défendu vos positions dans l'unité. Mes chers collègues, la voix de l'AMF a été entendue.

- Nous avons trouvé une solution transitoire favorable au financement des écoles privées : lorsqu'une commune dispose d'une école publique, elle n'est pas tenue de financer une école privée située dans une commune voisine.

- Nous avons signé la charte des services publics en milieu rural, une idée simple ardemment défendue par l'AMF.

Lorsqu'il est nécessaire de faire évoluer les services publics, des approches sectorielles, des décisions unilatérales brutales ne sont pas acceptables.

Rien ne peut être bâti sans les maires, acteurs responsables d'un changement équitable.

La méthode que nous avons préconisée et que le Gouvernement et les opérateurs ont acceptée s'articule autour :

- d'un diagnostic partagé,
- d'une concertation le plus en amont possible conduite sous l'égide du préfet, du président du Conseil général, du président de l'Association départementale des maires,
- enfin d'une réponse globale qu'il appartiendra au préfet de garantir.

Cet état d'esprit nouveau qu'incarne la charte, il nous faut l'inscrire dans la réalité et vous pouvez compter sur ma détermination.

- Nous avons, s'agissant de l'intercommunalité, obtenu le report au 18 août de la date ultime pour la définition de l'intérêt communautaire ; nous négocions avec la DGCL les derniers ajustements et vous pouvez bien évidemment faire appel à la mission intercommunalité de l'AMF qui en 2006 a effectué des déplacements dans 60 départements.

L'AMF, suivant l'élaboration des schémas d'orientation de la coopération intercommunale a affirmé la volonté des élus de rester maîtres de leur décision tant en ce qui concerne les périmètres que les compétences.

- Enfin nous avons engagé la réflexion sur la nécessaire réforme de fond de la fiscalité locale.

L'année dernière j'avais, ici même, en votre nom, dit que notre fiscalité locale était archaïque, que nos bases de valeur locative étaient obsolètes, la dernière révision générale date de 1970, cela fait 36 ans ! Et notre appel a été entendu.

Pour la première fois dans l'histoire de notre République, le Conseil économique et social, dont les capacités d'expertise et de réflexion sont reconnues, a été saisi de façon conjointe par l'AMF, l'ADF et l'ARF.

Le rapport du Conseil économique et social sera soumis à son assemblée le 13 décembre prochain. Il nous faut construire une fiscalité :



- plus lisible,
- plus responsabilisante,
- qui assure une meilleure autonomie financière des collectivités locales,
- l'Etat retrouvant son rôle péréquateur dans le cadre d'une solidarité nationale.

Je souhaite que cette réflexion donne lieu à des simulations fiscales, à une concertation approfondie avec les collectivités territoriales, (ce qui n'a pas toujours été le cas, quel que soit le Gouvernement, quelle que soit la majorité en place au cours des années précédentes).

Dans l'attente de cette réforme nécessaire et courageuse de la fiscalité locale, nous avons souhaité le maintien du contrat de croissance de solidarité.

Je voudrais exprimer mes remerciements au Premier ministre, aux Ministres Thierry BRETON et Jean-François COPE qui ont entendu la voix des maires.

Dans un contexte budgétaire tendu, vous avez répondu à la demande de l'Association des maires de France : les concours financiers de l'Etat progresseront ainsi en 2007 de 2,5 %.

- Enfin, mes chers collègues le Bureau de l'AMF a demandé le maintien de la date des élections municipales au mois de mars 2008 ; j'ai encore porté cette conviction tout récemment auprès de Nicolas SARKOZY et il nous dira jeudi quelle est sa position.

Voici, chers collègues, quelques exemples de l'action de l'AMF en 2006, rendus possibles grâce

- au travail et l'esprit d'unité du Bureau de l'AMF, de son secrétaire général André LAIGNEL, de sa première vice-présidente Jacqueline GOURAULT, de son trésorier général Michel CHARASSE, auxquels je tiens à rendre hommage, aux réflexions du Comité directeur,
- à l'implication volontariste de toute l'équipe des permanents de l'AMF, véritables experts des collectivités locales, sous l'impulsion de leur directeur général des services, Nicolas DESFORGES, que je tiens à saluer,
- au renforcement des relations entre l'AMF et les associations départementales.

Au niveau européen nous avons, fédérant nos actions avec les grandes villes de France, les petites villes, les villes moyennes et les départements de France, créé à Bruxelles, la Maison européenne des pouvoirs locaux français :

- pour y exercer une veille juridique,
- pour y exprimer nos positions : par exemple dans le domaine des services publics, nous avons demandé avec force une directive cadre.

Voici notre travail de terrain, mais au delà de ces sujets, monsieur le Président, mesdames, messieurs les maires et chers collègues, en ce début du 21ème siècle, nous avons à relever deux défis majeurs :

- celui de la cohésion sociale,
- celui de la protection de notre environnement.

La République est soumise à des tensions, à des turbulences, au regain de l'individualisme, à la persistance des difficultés sociales, à la montée des communautarismes.

Notre pacte républicain, notre modèle sont fragilisés.

Or, qui mieux que le maire peut faire prévaloir l'intérêt collectif sur l'égoïsme des intérêts particuliers ?

Qui mieux que le maire, investi dans l'action locale, au quotidien, peut en mobilisant la société civile, dans toutes ses composantes, créer du lien social ?

Qui peut, mieux que le maire, être l'avocat du « vivre ensemble », le militant des actions nécessaires à la cohésion sociale ?

La réponse est aisée, le maire est le seul à même de conduire et de fédérer les politiques de cohésion sociale.

L'AMF a été en 2006 le porte-parole des maires sur ces sujets en exprimant un optimisme réaliste.

- optimisme : dans la capacité des pouvoirs locaux d'agir en faveur de cet impératif catégorique qu'est la cohésion sociale
- réalisme, dans la mesure où nous avons dit à l'Etat : « Nous sommes prêts à recoudre le tissu social, encore faut-il que nous disposions du fil et des aiguilles, c'est-à-dire des moyens ! »

Et j'ai, avec le Bureau, affirmé notre part de vérité.

S'agissant du logement social, nous avons plaidé le maintien dans la loi « engagement national pour le logement », du principe des 20 % de logements sociaux, principe dont les modalités d'application ont d'ailleurs été améliorées, principe qui permet tout à la fois la production quantitative de logements et la mixité sociale.

S'agissant du projet de loi « prévention de la délinquance » :

- nous adhérons à l'idée directrice de ce texte qui consiste à affirmer le rôle du maire comme coordonnateur des actions de prévention sur un terrain qu'il connaît et gère au quotidien,
- nous voulons cependant être des coordonnateurs informés :
  - informés par les services du procureur de la République : la loi de 2004 a permis une avancée qu'il faut compléter, l'information nous étant parfois chichement délivrée,
  - informés par les travailleurs sociaux : à ce sujet que les choses soient claires, nous sommes des officiers de police judiciaire, nous sommes parfaitement à même d'être détenteurs d'un secret partagé pour assumer notre rôle en matière de prévention de la délinquance.

- Nous ne souhaitons pas en revanche la confusion des rôles.

Acteurs essentiels de la prévention, nous n'avons pas vocation à être les hommes ou les femmes de la répression ou de la sanction.

Il s'agit là de prérogatives régaliennes qu'il appartient à la police, à la justice d'exercer.

Ainsi, à titre d'exemple, les détournements d'allocations familiales doivent donner lieu à des mesures émanant du juge des enfants et non pas du maire.

Nous ne sommes ni des « maires fouettards », ni des « maires shérifs », le maire ne doit pas devenir le premier maillon de la chaîne pénale.

- La cohésion sociale c'est aussi la démocratie participative.

Elus, nous sommes investis par nos concitoyens de leur confiance :

- sur nos personnalités,
- sur nos programmes.

Cette confiance, nous l'entretiens au cours de nos mandats : tous, nous faisons de l'information ; tous, nous faisons de la concertation.

Il n'est pas besoin pour cela de jurys populaires.

Notre jury populaire c'est le suffrage universel ! Et, après la concertation qui a bien souvent permis l'enrichissement des projets, leur appropriation par la population, vient le temps de la décision.

Ce temps de la décision est politique, c'est aux élus de l'assumer pendant le temps du mandat. Ils ont été choisis. Ils seront jugés pour cela, dans le cadre d'un rapport personnel de confiance, par leurs concitoyens.

Cela me paraît préférable au tirage au sort !

La cohésion sociale c'est encore l'ouverture aux autres.

Bousculant les habitudes, les facilités, des maires au-delà des clivages politiques, ont souvent ouvert leurs listes municipales à des Français d'origines géographiques différentes, de cultures différentes, de religions différentes.

Ces élus ont apporté beaucoup de richesse et d'investissement personnels à nos travaux municipaux. Déclinons cette réussite avec les jeunes de nos banlieues, comme ceux de nos campagnes. Ils sont porteurs de talents !

Permettons-leur d'exprimer ces talents dans nos services publics, d'en devenir les acteurs responsables et respectueux, au sein de nos personnels municipaux.

Enfin la cohésion sociale c'est la laïcité.

C'est parce que la République est laïque que le maire se retrouve naturellement en première ligne lorsque le principe est remis en cause.

Au nom d'une démarche qui se veut religieuse, mais qui procède de plus en plus d'une approche communautaire, voire communautariste, nous sommes interpellés sur de nombreux sujets qui mettent en cause le principe de laïcité. Par exemple, dans les restaurants scolaires ou à la piscine, ou s'agissant de la mise à disposition ou du financement des lieux de culte.

Il nous revient sans compromission, avec pédagogie mais fermeté, de rappeler que le principe de laïcité ne se négocie pas.

Nous en débattons en fin de Congrès, mais n'oublions jamais que la laïcité est un facteur essentiel de l'intégration républicaine et donc de la cohésion sociale.

Notre deuxième défi est celui de la protection de notre environnement

Monsieur le Président, en septembre 2002, à Johannesburg, au Sommet de la Terre, vous disiez, avec force et pertinence, aux chefs d'Etats réunis, « ... notre maison brûle et nous ne faisons rien ... ».

Les maires de France qui sont des acteurs convaincus du développement durable vous ont entendu.

Aujourd'hui nous pouvons faire le constat :

- Qui conduit les politiques de transport au niveau local ?
  - Qui est à même de favoriser les transports doux ou alternatifs ?
  - Qui est susceptible de raisonner le développement de nos territoires et de cantonner l'étalement urbain par des SCOT pertinents ?
- Les maires.

- Qui a développé la collecte sélective, la gestion des déchets, le recyclage en matières premières secondaires ?
- Les maires.

- Dans notre pays c'est l'AMF qui, en partenariat avec Eco-Emballages, a mis en place le modèle français de gestion des déchets d'emballages.

- C'est l'AMF qui par la loi a organisé le financement des INS (ces journaux gratuits et publicités qui, à hauteur de 40 kg par an, envahissent nos boîtes aux lettres).

Ce dispositif entrera en vigueur le 1er janvier 2007, comme est entré en application le 15 novembre 2006 celui qui permet maintenant la gestion et le financement des DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques).

- C'est l'AMF encore qui a imaginé l'organisation de la filière du recyclage des déchets textiles, votée à l'unanimité le 17 novembre à l'Assemblée Nationale.

Précurseurs, les maires se sont engagés de longue date dans la protection de la ressource en eau.

Bien avant que la réglementation ne leur en donne les moyens, des maires ont signé des conventions avec les agriculteurs pour la protection de leurs puits de captage.

Tout récemment c'est par amendement du vice-président de l'AMF en charge de l'environnement qu'une incitation fiscale à la

recupération des eaux pluviales a été adopté lors de la première lecture à l'Assemblée nationale de la loi sur l'eau.

Dans le domaine de l'énergie, les maires ont été les promoteurs de la HQE dans leur commune et même pour leur mairie.

Les maires ont été les promoteurs des énergies renouvelables : c'est par exemple par un amendement de l'AMF, pour permettre le développement des réseaux de chaleur que nous avons obtenu un taux de TVA à 5,5 % pour les réseaux qui utilisent au moins 60 % d'énergies renouvelables.

Il s'agit bien, face à un défi énergétique mondial, de réduire nos consommations d'énergie fossile et d'éviter la production de gaz à effet de serre. Alors je souhaite que l'Etat fasse confiance aux maires, fasse confiance à leur imagination, fasse confiance à leur sens collectif des responsabilités.

Est-il normal qu'il ait fallu batailler pendant dix ans pour obtenir ces deux mesures de bon sens :

- la contribution des imprimés publicitaires à leur recyclage ?
- l'incitation au développement des réseaux de chauffage urbain alimentés par l'énergie renouvelable ?

Que dire encore de l'interdiction faite à certains de nos collègues d'utiliser de l'huile végétale comme carburant de véhicules ?

N'est-ce pas là brider une expérience dont les bénéfices économiques, agricoles et écologiques peuvent être réels ?

Monsieur le Président, les maires sont les fantassins du développement durable. Ils ne gesticulent pas dans les médias. Ils sont organisés dans le cadre intercommunal, ils sont volontaires, ils travaillent au quotidien sur le terrain.

Chers collègues, il faut que nous allions plus loin dans deux directions :

- fixons-nous des objectifs ambitieux mais réalisables : je vous propose que dans 10 ans, plus un litre de fuel ne soit consommé pour le chauffage de nos bâtiments municipaux.
- En effet, nos territoires sont divers, mais riches des énergies renouvelables, bois-énergie, éolien, solaire, biomasse, hydraulique.

Mettons en œuvre ces nouvelles sources d'énergie avec volontarisme.

- deuxième objectif, au-delà de nos actions municipales, soyons les porteurs convaincus d'un message écologique destiné à nos concitoyens. Par l'exemplarité de nos politiques, nous sommes crédibles pour nos concitoyens. Nous pouvons donc faire vivre à leur égard une pédagogie passionnée du développement durable.

Soyons les promoteurs du covoiturage, de l'éducation à l'environnement dans nos centres de loisirs, encourageons la HQE dans nos PLH (Programmes Locaux de l'Habitat), favorisons les énergies renouvelables, de même que l'utilisation des transports collectifs.

L'AMF, ses capacités d'expertise, son président, seront à vos côtés.

Soyons tous ensemble les prescripteurs d'un développement respectueux de l'autre dans l'espace comme dans le temps.

Monsieur le Président de la République, vous avez comme nous été élu local. Vous savez ce qu'est le rôle de l'élu au service de ces concitoyens.

C'est parce que vous pouvez nous comprendre que je me suis exprimé devant vous avec respect mais sans détour, certain que vous saurez reconnaître que les maires sont les premiers défenseurs, les pionniers de cette République dont ils portent les valeurs.

C'est cela être Maire, c'est gérer le quotidien en fixant le cap de l'avenir. C'est agir dans le local pour infléchir le global.

C'est la raison pour laquelle nous sommes fiers d'être Maires : partenaires de l'Etat dans un rapport de confiance restauré ; à la fois acteurs, mais aussi conscience de la République.

**Intervention de Monsieur Jacques CHIRAC,  
Président de la République**

**Monsieur le Président de l'Association des Maires de France,  
Monsieur le Président du Sénat,  
Mesdames et Messieurs les ministres,  
Monsieur le maire de Paris,  
Mesdames et Messieurs les maires et présidents de  
communautés,  
Mesdames et Messieurs les élus,**

La commune, c'est le lieu par excellence où s'exerce la démocratie. Vous jouez un rôle essentiel auprès de nos concitoyens, dans les moments heureux de la vie comme dans les difficultés. Vous prenez des décisions qui façonnent l'avenir : vous aidez des activités nouvelles à naître, vous faites sortir de terre de grands projets d'infrastructure. Vous êtes en première ligne face aux mutations économiques, à l'insécurité et aux difficultés sociales. Moi qui ai eu l'honneur d'être l'un des vôtres, je connais bien vos responsabilités, je sais qu'elles sont lourdes, et que vous les exercez bien souvent dans la solitude. C'est pour toutes ces raisons que les Français vous aiment et vous respectent.

C'est aussi pour cela qu'à un moment où les Françaises et les Français vont devoir faire des choix qui engageront leur avenir, j'ai voulu être parmi vous pour vous parler de ce qui doit nous rassembler : pour vous parler de la République, avec, en arrière-plan, une question fondamentale : celle de l'identité de la France dans la mondialisation. La mondialisation, il faut s'affirmer face à elle, affirmer les valeurs qui sont le ciment de notre identité, se donner les moyens d'être au premier rang de la révolution technologique, faire entendre partout la voix de la France.

Mesdames et Messieurs les maires,  
Vous le savez mieux que quiconque, malgré tous ses atouts, la société française est traversée de tensions : la montée de l'individualisme, les antagonismes, le risque du communautarisme. Ces tensions ne sont pas le signe d'un affaiblissement de nos valeurs. Elles appellent au contraire à leur réaffirmation. On ne peut rien construire de durable sans s'inscrire dans le respect de son identité, sans esprit de rassemblement, sans unité. La République ne saurait accepter que l'identité d'un citoyen soit définie par la communauté dont il se réclame, ou à laquelle on veut le réduire. C'est pour cela qu'il était essentiel de créer une Haute Autorité pour lutter contre les discriminations. C'est pour cela qu'il fallait réaffirmer le principe de laïcité. La laïcité, c'est la garantie donnée à chacun qu'il peut vivre librement, sereinement, sa religion ou ses convictions. Sur la question du respect de la laïcité à l'école publique, la nation a montré qu'elle savait se rassembler. La loi, votée à la quasi-unanimité, a permis de pacifier les tensions qui traversaient l'école. Bien sûr, nous devons rester vigilants : comme beaucoup d'entre vous, je pense aux hôpitaux, aux services publics, aux équipements sportifs. C'est pourquoi j'installerai, dans les prochaines semaines un Observatoire national de la laïcité.

Dans l'unité, lorsqu'on y croit, lorsqu'on a le courage de les réaffirmer, les principes de la République ne sont pas des mots : ils sont une force qui porte la nation tout entière. C'est pourquoi il est si essentiel de les faire partager par tous les Français.

À l'école, bien sûr, avec l'éducation civique et l'apprentissage des valeurs. Mais aussi à travers des gestes symboliques. Je souhaite instituer une cérémonie de citoyenneté : elle s'adressera à toutes les jeunes Françaises et tous les jeunes Français majeurs. Elle pourrait prendre la forme d'un accueil en mairie, où chacun se verrait remettre sa carte d'électeur ainsi qu'un "Code républicain", qu'il signerait pour exprimer son adhésion aux valeurs de la République. Je souhaite que la plus grande liberté vous soit laissée dans l'organisation de cette cérémonie.

J'attache également une très grande importance au service civil volontaire, qui est désormais en place et permet aux jeunes de

s'engager tout en facilitant leur insertion professionnelle. Il concernera 50 000 jeunes à la fin 2007. Je vous invite à le faire connaître et à accueillir à ce titre dans vos communes les jeunes qui souhaitent s'y engager.

Les principes de la République, il faut les faire partager, il faut les faire respecter. C'est pour cela que le combat pour la sécurité de tous est par excellence un combat qui doit nous rassembler. Depuis quatre ans, la délinquance a baissé de près de 9%. C'est le résultat de l'action du gouvernement, mais aussi de votre engagement au quotidien, et je tiens à vous en rendre hommage. Mais beaucoup reste à faire ensemble : le développement de violences commises par des délinquants de plus en plus jeunes, de plus en plus éloignés des règles de la vie en société, nous préoccupe tous. La République doit être exemplaire de fermeté et de justice.

Les sanctions ont été renforcées, des instruments nouveaux d'accompagnement et de suivi ont été mis en place. Il faut nous rassembler autour d'un certain nombre de principes pour l'action : faire respecter la loi tout autant que respecter chacun. Affirmer les règles et savoir tendre la main. Vous le savez mieux que quiconque, car on est là au cœur même de la mission du maire.

C'est une exigence fondamentale pour la République. Elle impose une mobilisation massive et dans la durée de notre police, de notre justice, de nos travailleurs sociaux, de notre système éducatif. Elle impose à tous ces acteurs de travailler ensemble et en étroite liaison avec les élus. La loi qui est actuellement en examen devant le Parlement, sans vous substituer bien entendu aux forces de l'ordre, vous donnera des moyens supplémentaires pour mieux prévenir la délinquance. Nous devons aussi nous rassembler autour de ce qui est à la fois une exigence et une ambition : l'unité du territoire national. L'avenir de la France ne passe pas par une concentration de l'activité économique dans quelques grands centres, au milieu de territoires qui n'auraient d'autre destin que d'être transformés en musées ou laissés pour compte. Il nous faut aussi prendre la mesure d'un mouvement en profondeur de notre société : aujourd'hui, avec le souhait d'une meilleure qualité de vie, avec la croissance d'un secteur tertiaire loin des villes, le temps de l'exode rural est révolu.

C'est pour cela qu'ensemble, il nous faut faire vivre des idées neuves :

- l'innovation partout, dans toutes les régions, grâce aux pôles de compétitivité,
- la valorisation du potentiel exceptionnel de nos territoires, avec les pôles d'excellence rurale.
- le renforcement de notre agriculture en développant résolument ses débouchés non alimentaires comme les biocarburants et la chimie verte,
- le choix des hautes technologies, avec le haut débit pour toutes les communes dès la fin de l'année prochaine,
- la relance massive des grands projets d'équipement et d'infrastructures, avec une Agence dotée de 6 milliards d'euros pour les financer.

Autre enjeu majeur : il faut assurer le maintien et la défense de la qualité de nos services publics partout en France. Il faut s'appuyer sur l'acquis irremplaçable que constituent nos sous-préfectures. Il faut améliorer l'accès au service public en innovant et en utilisant toutes les possibilités des nouvelles technologies, avec les "maisons des services publics", les relais Poste, les points multiservices, les guichets électroniques mobiles. Et je le dis devant vous : la France s'opposera à tout ce qui pourrait remettre en cause la qualité du service public postal.

Il faut garantir l'accès aux soins partout sur le territoire : les communes doivent pleinement utiliser la faculté qui leur est désormais ouverte d'aider à l'installation des médecins.

Enfin, la France a vocation à soutenir et à développer son industrie sur tout le territoire, d'où la création d'instruments mis en place pour la

revitalisation des sites, d'où l'importance de donner un nouvel élan à notre politique de recherche et d'innovation, d'où la nécessité de lancer à nouveau de grands projets en créant l'Agence de l'innovation industrielle, d'où l'exigence de bâtir une politique industrielle européenne ambitieuse, notamment dans les énergies nouvelles et l'environnement. La relance de la construction européenne, un des enjeux majeurs des années qui viennent, doit se faire autour des principes fondamentaux qui ont présidé à sa création : l'action collective et la préférence communautaire.

Mesdames et Messieurs les maires,

Le combat pour l'égalité des territoires, le combat pour l'égalité des chances se joue aussi, bien évidemment, dans nos quartiers. L'exigence de lucidité, c'est de mesurer l'ampleur des difficultés, mais c'est aussi de reconnaître que, là où vous avez déjà pu utiliser les outils mis en place, les choses s'améliorent en profondeur.

L'enjeu, c'est de faire tourner ces outils à plein régime, de les renforcer, de les améliorer encore. En quatre ans, le nombre de logements sociaux construits chaque année a doublé. Le plan de cohésion sociale monte en puissance et le plan de rénovation urbaine va permettre en quelques années de transformer de fond en comble un habitat parfois inhumain, dans 600 quartiers, pour quatre millions de personnes. Les zones franches urbaines ont créé 50 000 emplois et dès l'an prochain, il y aura 100 zones franches. L'objectif, c'est de créer 100 000 emplois. Le chômage baisse aujourd'hui plus vite dans les quartiers que partout en France.

Enfin, s'agissant de la loi "SRU", je connais les difficultés concrètes auxquelles certains d'entre vous sont confrontés pour mettre en place 20 % de logements sociaux dans leurs communes. Mais c'est essentiel pour la mixité sociale. Les choses avancent, grâce à vous. Je veux vous en rendre hommage.

Mesdames et Messieurs,

Au carrefour de toutes ces priorités, au cœur de toutes ces exigences, c'est toujours le maire que l'on retrouve. C'est pour cela qu'il faut lever au maximum les contraintes qui pèsent sur vous et vous donner les moyens d'agir. L'effort financier de l'Etat en faveur des collectivités est de 67 milliards d'euros : c'est aujourd'hui le

premier budget de la nation. En 2007, le contrat de croissance et de solidarité sera augmenté de plus de 540 millions d'euros pour les communes et leurs groupements.

Mais face à une nouvelle étape de la décentralisation et à l'évolution de vos missions, on voit bien qu'une réflexion d'ensemble est nécessaire. Vous avez eu raison de demander au Conseil économique et social d'examiner la question de l'adaptation de vos ressources fiscales. L'intercommunalité, qui représente aujourd'hui 85% de notre territoire et de notre population et permet de démultiplier vos moyens d'action, est devenue l'un des outils essentiels de l'aménagement du territoire. Elle doit être consolidée, avec une carte plus cohérente et des relations financières clarifiées entre les groupements et les communes membres. Pour tenir compte du renforcement de vos responsabilités, le moment est aussi venu que les négociations sur le pouvoir d'achat des fonctionnaires territoriaux, conduites par le ministre de la fonction publique, se fassent en liaison avec les représentants des collectivités.

Il y a enfin l'exercice au quotidien de la démocratie : dans les exécutifs communaux et régionaux, nous allons franchir une nouvelle étape sur la voie de la parité, avec le projet de loi présenté la semaine prochaine en Conseil des ministres. Je connais les difficultés qu'il faudra surmonter, mais ce sera plus de diversité, ce seront des énergies et des compétences nouvelles au service des communes de plus de 3 500 habitants. Je sais pouvoir compter sur votre engagement.

Mesdames et messieurs les maires,

Par-delà les appartenances politiques, je connais beaucoup d'entre vous, et je veux vous dire l'immense fierté que j'ai à agir avec vous au service de la France. La France est un grand pays, un pays solidaire et dynamique, un pays fier de son indépendance et des valeurs qu'il porte, un pays clairement décidé à s'affirmer dans la mondialisation. Tout l'enjeu des années qui s'ouvrent devant nous, c'est de faire vivre l'identité et l'ambition françaises. C'est de faire résolument le choix d'une société de progrès et d'innovation, c'est de faire vivre l'esprit d'unité et de rassemblement.

Vive la République et vive la France !